

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 05 août 2021

(convocations adressées le 02 août 2021)

Étaient présents : R.LELIEVRE D.GRAND B.LEBOUC R.DELAUNAY L.DUVAL C.GUYONNET-PAYEL M.LAMBERT C.PICHEREAU

Absents : J.FLANDRIN, C.FERAULT qui a donné pouvoir à M. le Maire, P.FOUBERT, M.CHANOT

Subvention ADMR pour loyers

Une subvention pour le soutien financier du loyer du local de l'association sera versée (répartition du loyer annuel au prorata des communes desservies par l'association) pour 2 années soit un total de 1.102 euros. Une décision modificative pour ajouter des crédits de fonctionnement à l'article 6574 (+1.102,00) en en prélevant à l'article 6531 (-1.102,00) a été prise.

Reprise de la Boulangerie-Epicerie et du logement

M. Le Maire expose que M. Clément HERBET reprendra la boulangerie Épicerie courant septembre et qu'il a été défini les conditions suivantes :

- vente d'une partie du matériel appartenant à la commune pour 9.960 euros TTC
- location-vente pour le reste du matériel appartenant à la commune pour un montant de 9.546 euros TTC avec un échéancier de 24 mois qui partira à compter du 1er octobre 2021,
- bail commercial pour un loyer mensuel d'un montant de 250 euros TTC à partir du 1er octobre 2021 (avec garant) - bail qui sera fait par l'étude notariale de Pré-En-Pail-Saint-Samson.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuvent ces conditions et autorisent M. le Maire à signer le bail commercial à l'étude notariale de Pré-En-Pail-Saint-Samson, à établir une convention de location-vente.

Fait à Lignières-Orgères, le 06 août 2021
Le Maire,

Raymond LELIEVRE